

autant d'à-propos au projet de résolution maintenant à l'étude. Ces deux projets de résolution ont entre eux des rapports très étroits et en entendant le premier ministre (M. Mackenzie King) nous exposer avec tant de maîtrise les raisons d'être du comité dont il est ici question, le plan plus vaste dont il n'est qu'un rouage, ses attributions et ses fonctions, je me suis dit que les deux comités devraient collaborer de façon très étroite. Le premier doit étudier les questions relatives à la restauration et au rétablissement qui se poseront à la fin des hostilités, tandis que celui-ci devra faire une étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada, dans le domaine de l'assurance et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes.

C'est en entendant le premier ministre nous parler de notre développement industriel que j'ai décidé de prendre part au débat. Représentant une circonscription du littoral oriental du pays, je me suis demandé quel effet les délibérations du comité pourraient avoir sur ma région, et ce qui intéresse le littoral oriental doit intéresser aussi, je suppose, le littoral occidental.

Je compte cet après-midi, monsieur l'Orateur, limiter autant que possible mes remarques à la résolution proposée par le premier ministre. Il a parlé de plusieurs questions que le comité devra étudier s'il veut obtenir les résultats désirés. Il a décrit brièvement certaines mesures sociales relevant de l'administration fédérale, comme l'assurance-chômage, la pension aux anciens combattants, la pension aux veuves de guerre, l'allocation aux anciens combattants, la pension aux aveugles et la pension de vieillesse. Le premier ministre nous l'a dit, toutes ces questions sont du domaine fédéral, bien que les provinces voient à l'application de la pension de vieillesse. Cependant il est d'autres mesures d'ordre provincial, dont je parlerai plus tard, qu'il faudrait confier directement au gouvernement fédéral. Certaines administrations provinciales s'occupent d'allocations aux mères nécessiteuses, de compensation aux accidentés du travail, d'allocations de maladies et d'accidents. Les compensations aux accidentés du travail sont versées dans le pays entier mais les mêmes avantages devraient être accordés aux ouvriers de toutes les provinces et c'est pourquoi les mesures de ce genre

[M. Isnor.]

devront relever des autorités fédérales après la guerre. Le premier ministre indiquait hier l'expansion industrielle immense qui s'est produite au Canada depuis le début des hostilités. Quand par nos lectures, nous apprenons tout ce que le Canada a accompli en si peu de temps, car le Canada ne possédait à peu près pas de grandes usines industrielles avant la guerre, nous pouvons nous faire une idée juste de l'effort de guerre de notre pays. Nos usines de guerre emploient un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières, 20,000 ou 30,000 ici et 50,000 ou 120,000 là; nous nous demandons d'où viennent autant d'hommes et de femmes et si ces gens vont continuer à habiter les centres où ils travaillent maintenant. Dans ce cas, quel effet cela aura-t-il sur les localités qui ont fourni toutes ces personnes? Voilà un problème qu'il importe au comité d'examiner. Je sais que le comité se compose de personnes compétentes et qu'il saura diligemment étudier toutes les questions qui lui seront soumises.

Le comité doit aussi faire l'examen de la grande expansion industrielle qui a pris naissance dans les provinces centrales d'Ontario et de Québec et de l'effet de pareille expansion sur les provinces de l'est et de l'ouest du Canada. Cette accumulation d'intérêts industriels et de facilités d'embauchage et cette concentration de la richesse profiteront grandement au Canada central, mais appauvriront les autres provinces, qui devront faire face à des difficultés réelles. Lorsque le comité sera saisi de ce problème, il devra proposer quelque mesure d'assistance à l'endroit de ceux qui habitent en dehors des provinces centrales.

L'hon. M. HANSON: La décentralisation de l'industrie.

M. ISNOR: Je me demande si je suis bien en faveur de la décentralisation de l'industrie. Je suis porté à croire qu'il est possible d'obtenir une excellente surveillance dans le cas d'une industrie centralisée, mais nous ne devrions pas pousser la chose à tel point qu'il faille enlever aux autres provinces ce qu'elles ont de meilleur.

Si le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) mérite mes félicitations à cause des magnifiques résultats qu'il a obtenus dans l'organisation des industries pendant la guerre, je lui ferai toutefois observer, ainsi qu'à tous les honorables députés, qu'il faudrait prendre bien soin de ne pas bouleverser de fond en comble nos entreprises industrielles, ni tarir les provinces de l'Est et celles de l'Ouest au profit des provinces centrales.

La migration s'est pratiquée sur une grande échelle vers l'Ontario et la province de Québec, et elle constitue un problème qui